

Image not found or type unknown



servitude de canalisation

Par cc, le 02/09/2025 à 17:16

Bonjour,rrnJ'ai une question voir deux mon voisin à deux arbres planter à moins d'un mètre de notre mur et ceux ci mesurant plus de deux mètre, mon voisin à une servitude de canalisation et donc planter arbres et haie sur cette servitude.rrnPpremière question es qu'il à le droit de planter haie et arbres sur cette servitude.rrndeuxième question ou je pourrai trouver des documents sur cette servitude.rrnMerci d'avance pour votre réponse.